



**GUIDE DES AIDES
POUR LES JEUNES
SUR CÔTE LANDES NATURE**

LES AIDES POSSIBLES SUR CÔTE LANDES NATURE

- 1** AIDES AU PERMIS 3-4
 - 2** AIDES AU BAFA 5-6
 - 3** AIDES AU BAFD 7-8
 - 4** AIDES AU BNSSA & À LA MOBILITÉ 8-9
 - 5** AIDES AU LOGEMENT 10
 - 6** AIDES A LA FORMATION & EMPLOI 11
 - 7** AIDE POUR UNE MUTUELLE ÉTUDIANTE 12
- 

LES CONDITIONS



COMMUNE DE CASTETS



- Résider sur la commune
- Avoir entre 15 et 20 ans
- Être inscrit dans une auto-école du Département
- Réaliser un engagement citoyen de 10H dans une association ou un service communal
- **Aide de 50 €**

Les contacts : 05 58 89 40 09 / mairie@castets.fr
www.castets.fr

COMMUNE DE LEON



- Résider sur la commune
- Avoir entre 15 et 30ans
- Être inscrit à l'auto-école de Léon
- Réaliser un engagement citoyen de 20h dans un service de la commune
- **Aide de 200€**

Les contacts : 05 58 49 20 00 / mairie@leon.fr
www.leon.fr

COMMUNE DE LIT-ET-MIXE



- Résider sur la commune
- Avoir entre 15 et 30 ans
- Être inscrit dans une auto-école du Département
- Réaliser un engagement citoyen de 20H dans une association ou un service communal
- **Aide de 150 €**

Les contacts : 05 58 42 83 10 / mairie@lit-et-mixe.com
www.lit-et-mixe.com

LES CONDITIONS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE LANDES NATURE



- Résider sur la Communauté de communes
- Avoir entre 15 et 20 ans
- Être inscrit dans une école du Département
- Réaliser un engagement citoyen de 20h dans une association ou un service intercommunal
- **Aide de 200€**

Les contacts : 06 70 68 63 66 / infojeunes@cc-cln.fr
www.cc-cln.fr



Les associations du territoire
partenaires
(liste non-exhaustive)

Cliquez ici

LES CONDITIONS

DÉPARTEMENT DES LANDES

- Résider sur le Département
- Avoir entre 15 et 30 ans
- Avoir réalisé un engagement parmi :
 1. Un service civique
 2. Un service volontaire européen d'au moins 6 mois
 3. Un mandat de conseiller municipal / communautaire des jeunes et des enfants
 4. Un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfants Citoyens (ATEC) ou d'une Junior Association
 5. Réaliser un engagement bénévole de 40h minimum durant au moins 2 mois dans une association ou un service communal/intercommunal après accord préalable du Conseil départemental



A noter : les heures réalisées dans le cadre des aides communales / intercommunales peuvent être prises en compte.

- **Aide de 450 € (dans le cadre d'un cumul des aides de 700€ max)**

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Résider sur la Région N.A
- Avoir entre 17 et 25 ans
- Issu d'un niveau Bac ou Infra-Bac
- Diplômé de la filière professionnelle ou agricole
- Être en situation d'insertion professionnelle suivi par une mission locale
- Scolarisé en établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
- En contrat d'engagement de service civique
- Sous conditions de ressources



LES AIDES AU BAFA

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE LANDES NATURE



- Résider sur le territoire
- Avoir au minimum 16 ans
- Participer aux sensibilisations baby-sitting
- **Aide de 200 euros**

Les contacts : 06 70 68 63 66 / infojeunes@cc-cln.fr

LE DÉPARTEMENT



- Résider sur le Département
- Avoir entre 15 et 30 ans
- Avoir réalisé un engagement parmi :
 1. Un service civique
 2. Un service volontaire européen d'au moins 6 mois
 3. Un mandat de conseiller municipal / communautaire des jeunes et des enfants
 4. Un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfants Citoyens (ATEC) ou d'une Junior Association
 5. Réaliser un engagement bénévole de 40h minimum durant au moins 2 mois dans une association ou un service communal/ intercommunal après accord préalable du Conseil départemental
- **Aide de 200 €**

Les contacts : 05 58 05 40 40 / engagement-bafa@landes.fr
www.messervices.landes.fr

A noter : les heures réalisées dans le cadre des aides communales / intercommunales peuvent être prises en compte.

En réalisant les heures de l'aide au permis, vous débloquez également l'aide au BAFA du Département.

LES AIDES AU BAFA

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



- Si revenu inférieur à 12 000€/part fiscale
- Avoir entre 16 et 30 ans
- **Aide de 200 euros**

Les contacts : 05 49 38 49 38 / les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

CAF DES LANDES



- Pas de conditions de revenus
- **Aide de 200 euros**

www.caf.fr / Aides et démarches > Mes démarches > Faire une demande de prestation

CNAS



- Pour les enfants des fonctionnaires territoriaux dont la collectivité est affiliée au CNAS
- Jusqu'à 25 ans de l'année civile
- **105 euros par session de formation**

www.cnas.fr

ETAT



- Avoir validé un service civique
- **Aide de 100 euros**

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R65870

LES AIDES AU BAFD

Le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur permet d'encadrer, à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

LE DÉPARTEMENT



- Résider sur le Département
- Avoir entre 15 et 30 ans
- Avoir réalisé un engagement parmi :
 1. Un service civique
 2. Un service volontaire européen d'au moins 6 mois
 3. Un mandat de conseiller municipal / communautaire des jeunes et des enfants
 4. Un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfants Citoyens (ATEC) ou d'une Junior Association
 5. Réaliser un engagement bénévole de 40h minimum durant au moins 2 mois dans une association ou un service communal/ intercommunal après accord préalable du Conseil départemental
- **Aide de 250€**

A noter : les heures réalisées dans le cadre des aides communales / intercommunales peuvent être prises en compte.

En réalisant les heures de l'aide au permis, vous débloquez également l'aide au BAFD du Département.



RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Si revenu inférieur à 12 000€/part fiscale
- Avoir entre 16 et 30 ans
- **Aide de 400 euros**

Les contacts : 05 49 38 49 38 / les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

LES AIDES AU BAFD

CAF DES LANDES



- Pas de conditions de revenus
- **Aide de 200 euros**

www.caf.fr / Aides et démarches >
Mes démarches > Faire une demande de prestation



ETAT

- Avoir validé un service civique
- **Aide de 100 euros**

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R65870

LES AIDES AU BNSSA

Le Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) permet d'assurer la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées et sous certaines conditions, celles d'établissements d'accès payant. Diplôme accessible à partir de 17 ans.

LE DÉPARTEMENT



- Résider sur le Département
- Avoir entre 15 et 30 ans
- Avoir réalisé un engagement parmi :
 1. Un service civique
 2. Un service volontaire européen d'au moins 6 mois
 3. Un mandat de conseiller municipal / communautaire des jeunes et des enfants
 4. Un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfants Citoyens (ATEC) ou d'une Junior Association
 5. Réaliser un engagement bénévole de 40h minimum durant au moins 2 mois dans une association ou un service communal/ intercommunal après accord préalable du Conseil départemental
- **Aide de 200 €**

Les contacts : 05 58 05 40 40 / engagement-bnssa@landes.fr
www.messervices.landes.fr

LES AIDES AU BNSSA

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



- Si revenu inférieur à 12 000€/part fiscale
- Avoir entre 16 et 30 ans
- **Aide de 150 euros BNSSA piscine**
- **Aide de 400 euros pour un BNSSA milieux naturels**

Les contacts : 05 49 38 49 38 / les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

CAF DES LANDES



- Si âgé de moins de 25 ans
- **Aide de 200 euros**
- Si âgé de plus de 25 ans, il faut avoir un quotient familial inférieur à 820 euros
- **Aide de 200 euros**

www.caf.fr / Aides et démarches >

Mes démarches > Faire une demande de prestation

LES AIDES À LA MOBILITÉ



Landes Insertion Mobilité

51 rue de l'écloserie
40465 Pontonx-sur-Adour

Tél. 07 83 88 00 98
audrey.plateforme@landesinsertionmobilite.fr

landesinsertionmobilite.fr



LES AIDES AU LOGEMENT



Agence Départementale d'Information sur le Logement

Caserne Bosquet
125 rue Martin Luther King
40000 Mont-de-Marsan
Tél. 05 58 46 58 58

Antenne de Dax
Immeuble le Rubens
(3ème étage)
14 avenue du Sablar
40100 Dax
Tél. 05 58 91 00 11
www.adil40.fr

ACTION **Logement**

Action Logement Landes

1617 avenue de Villeneuve
40000 Mont-de-Marsan
Tél. 05 58 05 72 00



Crous de Bordeaux
18 rue du Hamel
33800 Bordeaux
Tél. 09 72 59 65 33



Maillages

Tél. 07 69 15 33 81 - 09 84 58 12 67
associationmaillages@gmail.com



Résidence Habitat Jeunes

www.habitatjeunes.org
Rends-toi sur la carte
interactive pour trouver la
résidence ou le service qui
te convient.



FTJ Nelson Mandela

8 bis rue du Général
Lasserre
40000 Mont-de-Marsan
Tél. 05 58 06 83 84



Espace France services

364 avenue Jean-Noël Serret
40260 Castets
franceservices@cc-cln.fr
Tél. 05 58 35 27 65

Les liens utiles



CAF des Landes



Action Logement



Boussole des Jeunes

LES AIDES A LA FORMATION & EMPLOI



Mission Locale des Landes

Antenne de Dax

Résidence le Rubens
14 avenue du Sablar
40100 Dax
Tél. 05 58 90 93 93

www.missionlocaledeslandes.fr



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Région Nouvelle- Aquitaine

Service relations
aux usagers -
Direction Formation
Professionnelle et
Apprentissage
Tél. 05 49 38 49 38

www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr



Info Jeunes

272 avenue Jean-Noël Serret
40260 Castets
Tél. 06 70 68 63 66
infojeunes@cc-cln.fr

www.cc-cln.fr



Département
des Landes

Accompagnement pour l'emploi des jeunes (AEJ XL)

Antenne de Dax

Tél. 06 16 61 54 43
delphine.doux@landes.fr

www.landes.fr/aej-xl



Espace France services

364 avenue Jean-Noël Serret
40260 Castets
franceservices@cc-cln.fr
Tél. 05 58 35 27 65



NOMAD - Maison des saisonniers

2 avenue de la gare
40200 Mimizan
[nomadsaison@
payscotedargent.com](mailto:nomadsaison@payscotedargent.com)
Tél. 05 58 09 43 61



France
Travail

France Travail Landes

Antenne de Dax

8 rue des Frênes
40100 Dax

Antenne de Parentis-en-Born

113 allée Malicheck
40160 Parentis-en-Born

Antenne de

Saint-Vincent-de-Tyrosse

2 allée des Pyrénées
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

Tél. 09 72 72 39 49
www.francetravail.fr

LES AIDES À LA MUTUELLE ÉTUDIANTE



L'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur rend obligatoire l'affiliation à la Sécurité sociale étudiante.

La souscription à une complémentaire n'est pas systématique. Elle est pourtant indispensable pour avoir accès aux soins courants de base (consultation du médecin traitant, pharmacie, hospitalisations et actes de prévention bucco-dentaire).

- Réservée aux étudiants landais boursiers
- Ne pas bénéficier d'une couverture santé complémentaire solidaire
- Ne pas bénéficier d'une mutuelle parentale
- Prise en charge jusqu'à 100 euros de la souscription à une mutuelle étudiante
- Faire la demande d'aide sur messervices.landes.fr

Les contacts : 05 58 05 40 40 / etudes-mutuelle@landes.fr

+ d'infos



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE LANDES NATURE
272 avenue Jean-Noël Serret - 40260 CASTETS
infojeunes@cc-cln.fr / 06.70.68.63.66

*Sous réserve de modifications des dispositifs - pensez à consulter les sites internet